



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-644
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX – SONDAGE
N° 7 AU N° 9 RUE DOYEN RENÉ GOSSE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2212-2 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande de l'entreprise « SUD GEOTECHNIQUE » pour des travaux de sondage de sol ;

CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre la réalisation des sondages ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit, du jeudi 19 décembre 2024 8h00 au vendredi 20 décembre 2024 12h00 sur les emplacements situés au droit du N°7 au N°9 rue Doyen René Gosse.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

L'entreprise « SUD GEOTECHNIQUE » devra :

- Maintenir la propreté de la voirie
- Remettre les lieux en état à l'issue des travaux
- Assurer la sécurité des usagers et chantiers.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Ampliation sera adressée au Directeur Général des Services, au Directeur de services Techniques municipaux, au Chef de poste de la Police Municipale et au Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 16 décembre 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER